



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE
CONVOCAION
29 MARS 2024**

**DATE D'AFFICHAGE
29 MARS 2024**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 16
VOTANTS : 17**

**OBJET :
AFFECTATION DU
RÉSULTAT
D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2023 –
BUDGET COMMUNE.**

L'an **deux mil vingt-quatre**
Le huit avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme
PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS.

Absents :

- M. HUSSON,
- Mme MOUILLÈRE,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal de Lapalisse,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de
l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif 2023 du budget
principal de la Commune soumis au vote, au cours de la séance,
présente un **excédent d'exploitation de 2 987 917,53 €**, décide
à l'unanimité l'affectation suivante :

BUDGET COMMUNE DE LAPALISSE

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2 267 981,36 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	178 317,71 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	898 253,88 €
DÉFICIT	
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2023</u>	2 987 917,53 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	577 180,64 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	2 410 736,89 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2024) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2023</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2024) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSECertifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 19 AVR. 2024Publié ou Notifié
le : - 9 AVR. 2024Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

